



www.fnte.cgt.fr

**Audition à la Commission défense
et des forces armées de l'Assemblée nationale
PLF 2022 - 13 octobre 2021**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés,

Le 4 octobre, la Ministre des Armées a présenté aux organisations syndicales le Projet de Loi de Finances 2022. Avec 40,9 Md€ (hors pensions et anciens combattants), en augmentation de 1,7 Md€, ce budget qualifié par la Ministre de « considérable, historique et nécessaire » suit la trajectoire de ressources de la Loi de Programmation Militaire pour la quatrième année consécutive. Un budget qui n'est plus indexé sur un pourcentage du PIB, ce qui montre « l'erreur » de suivre aveuglément des ratios (3% de déficit, 2% de la richesse nationale consacrée à la défense) plutôt que de s'intéresser aux besoins réels et suffisants de notre défense nationale.

Au vu des premiers éléments apportés, les personnels civils risquent fortement d'être à nouveau les grands oubliés de ce budget.

Le nombre de personnels civils est certes en augmentation de 1.000 postes, (Cat. A +500 ; Cat. B +1.000 ; Cat. C sans évolution, Ouvriers de l'État -500), avec un nombre croissant de contractuels, que la Cour des Comptes ne voudrait pas que l'on paye au prix du marché.

La déflation des effectifs d'Ouvriers d'État se poursuit. Seul 300 recrutements sont programmés, qui seront loin de compenser l'ensemble des départs.

L'acharnement intolérable et inacceptable du Ministère des Armées et de celui des Finances mais aussi de la Cour des Comptes à vouloir se débarrasser rapidement de ces personnels pourtant indispensables au bon fonctionnement des forces, est accentué par le blocage des rémunérations qui s'oppose à la fidélisation des si rares recrutements.

Où trouver encore une attractivité à travailler au sein de la fonction publique et plus particulièrement dans notre ministère.

Pour rappel la proportion des agents rémunérés au SMIC a doublé en 20 ans dans la fonction publique.

C'est pourquoi lors du dernier Conseil Supérieur de la fonction publique les organisations syndicales ont formulé le vœu que soient ouvertes sans délai des négociations sur les carrières, sur la valeur du point d'indice, sur les rémunérations ainsi que sur des mesures générales pour l'ensemble des agents publics.

Pour la CGT cela devrait se traduire par une augmentation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice, correspondant à une première mesure de revalorisation. Nous revendiquons l'exigence d'un budget dédié pour la revalorisation des grilles indiciaires, ainsi que la revalorisation des métiers et filières à prédominance féminine (notamment par des mesures contraignantes avec une obligation de résultat pour les employeurs publics) mais aussi l'intégration dans le traitement brut des primes ayant un caractère de complément salarial et enfin la garantie du maintien du pouvoir d'achat des agents de l'état.

N ayant eu la présentation des mesures catégorielles que cet après-midi, difficile donc d'entrer dans le détail avec vous maintenant.

Le seul moyen présenté dans le budget pour fidéliser les personnels civils est la participation à hauteur de 50 millions d'euros à la protection sociale complémentaire, limitée à 15 € par mois dès janvier 2022 et entre 2024 et 2026, 50% de leur mutuelle santé qui seraient pris en charge. Aucune réponse sur l'augmentation générale des salaires, aucune réponse sur l'augmentation des indemnités de résidence comme sur la suppression des abattements de zone. Peut-être le financement d'un point de prime de rendement de plus, quelques crédits à la marge pour la revalorisation des rémunérations des personnels contractuels.

Que retient-on dans ce budget de la crise sanitaire sinon rien. Pour la CGT, concernant le SSA, il y a un besoin de réinvestir ; il faut redonner des moyens aux hôpitaux militaires avec une feuille de route ambitieuse, afin de couvrir tout le territoire national de son expertise et être en mesure de mieux faire face aux situations de crises.

Pour la CGT cela commence par la reconnaissance de ses personnels, leur rémunération, des déroulements de carrière attractifs et des recrutements afin de pouvoir armer plus de lits. La déclinaison du Ségur de la santé, avec notamment un complément de traitement indiciaire et requalifications d'aides-soignants de catégorie C en B n'y suffira pas.

Nous sommes ici pour parler de la situation des personnels civils, et vous l'avez compris du problème central que constitue le blocage des salaires et le recours de plus en plus massif à la contractualisation qui paraît contradictoire avec l'objectif de fidélisation.

Nous sommes aussi là pour parler des personnels des Industries de Défense et notamment des anciens Arsenaux de l'État. Le budget respecte une fois de plus la trajectoire de la LPM mais l'inquiétude est grande, pour l'avenir des forces, mais aussi pour les carnets de commande des industriels, ainsi que pour les prochaines marches qui prévoient un accroissement de 3 milliards du budget des Armées chaque année et que cela ne soit pas respecté.

Cela obligeant à des révisions importantes dans les commandes à l'industrie et les livraisons aux armées.

Nous profitons de notre temps de parole pour souligner quelques fragilités significatives dans la chaîne de valeur de la BITD nationale (Base Industrielle et Technologique de Défense), concernant les composants électroniques mais aussi l'approvisionnement en acide nitrique pour la fabrication de l'hexogène, base de tous nos explosifs.

Enfin, pour faire face à la haute intensité nous craignons que les réserves opérationnelles ne soient ni assez nombreuses ni suffisamment entraînées et la CGT tient à rappeler qu'il n'appartient pas aux civils d'intervenir en situation opérationnelle.

Nous vous remercions de votre attention et nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions tant sur le Minarm que sur les Industries de Défense dans la mesure de nos connaissances.